

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 février 2021

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt et un le trois février à dix-sept heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-huit janvier deux mille vingt et un, s'est assemblé au gymnase Rabeyrolles sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

ACTUALISATION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Patrick BILLOUET, Lisa YAHIAOUI, Martin DOUXAMI, Delphine PUIPIER, Mathias GOLDBERG, Bénédicte BARBET, Jimmy VIVANTE, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Sander CISINSKI par Lionel PRIMAULT, Nathalie BETEMPS par Patrick BILLOUET, Moussou NIANG par Madeline DA SILVA, Malika DJERBOUA par Lisa YAHIAOUI, Arnold BAC par Christina LAGRANGE, Liliane GAUDUBOIS par Lisa YAHIAOUI, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS, Lucie FERRANDON par Martin DOUXAMI, Richard LE PONTOIS par Guillaume LAFEUILLE, Sonia ANGEL par Daniel GUIRAUD, Gaëlle GIFFARD par Martin DOUXAMI, Isabelle DELORD par Christophe PAQUIS, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Simon BERNSTEIN par Delphine PUIPIER, Brigitte BERCERON par Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG par Jimmy VIVANTE.

ABSENT : Aucun

SECRETAIRE : Daniel GUIRAUD

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2021**OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS****LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,**CONSIDERANT CE QUI SUIT :**

L'ajustement des effectifs est nécessaire compte tenu de l'actualisation de l'intitulé des grades des Educateurs de Jeunes Enfants (EJE) et des Assistants socio-éducatifs (ASE) dans le cadre réglementaire du Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations PPCR à compter du 1^{er} janvier 2021 ; du recrutement d'un rédacteur en remplacement d'un attaché parti à la retraite ; de la nomination stagiaire dans le grade d'adjoint d'animation d'un éducateur des APS ; de la nomination stagiaire dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe d'un rédacteur suite à sa réussite à concours ; de l'intégration directe dans la filière administrative de 4 agents compte tenu de leur changement de fonctions : 3 agents issus de la filière animation et 1 agent issu de la filière médico-sociale ; des avancements de grade 2020, et de la création d'un poste de chargé.e de mission égalité et lutte contre les discriminations.

VU le budget communal,**VU** l'avis du comité technique du 1er février 2021,**VU** l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE 1 : DECIDE** de modifier le tableau des effectifs du personnel de la Commune ainsi :

	ANCIEN EF-FECTIF		MODIFICATIONS		NOUVEL EF-FECTIF	
	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC
<u>EMPLOIS FONCTIONNELS</u>						
Directeur Général des Services	0	1	0	0	0	1
Directeur Général Adjoint des Services	0	1	0	0	0	1
Directeur des services techniques	0	1	0	0	0	1

<u>FILIERE TECHNIQUE</u>						
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	0	0	0	0	0	0
Ingénieur en chef hors classe	0	0	0	0	0	0
Ingénieur principal	0	4	0	0	0	4
Ingénieur	0	3	0	0	0	3

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20210203-D13-21-DE
Date de télétransmission : 04/02/2021
Date de réception préfecture : 04/02/2021

Technicien principal de 1 ^{ère} classe	0	1	0	0	0	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	0	4	0	0	0	4
Technicien	0	6	0	0	0	6
Agent de maîtrise principal	0	5	0	1	0	6
Agent de maîtrise	0	9	0	-1	0	8
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	14	0	0	1	14
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe	0	25	0	2	0	27
Adjoint technique	3	146	0	-2	3	144

FILIERE ADMINISTRATIVE						
-	-					
Directeur de cabinet	0	1	0	0	0	1
Collaborateur de cabinet	0	1	0	0	0	1
-	-					
Directeur territorial	0	1	0	0	0	1
Attaché principal	0	13	0	0	0	13
Attaché	1	19	0	0	1	19
Rédacteur principal de 1^{ère} classe	0	4	0	1	0	5
Rédacteur principal de 2^{ème} classe	0	2	0	1	0	3
Rédacteur	0	16	0	1	0	17
Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	0	17	0	0	0	17
Adjoint administratif pal de 2^{ème} classe	0	21	0	3	0	24
Adjoint administratif	0	25	0	-1	0	24

FILIERE CULTURELLE						
Assistant de conservation pal de 1 ^{ère} classe	0	1	0	0	0	1
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	0	0	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	0	1	0	0	0	1
Adjoint du patrimoine	0	0	0	0	0	0
Professeur EA classe normale	1	0	0	0	1	0
Assistant d'enseignement artistique pal 1 ^{ère} cl	9	2	0	0	9	2
Assistant d'enseignement artistique pal 2 ^{ème} cl	4	1	0	0	4	1
Assistant d'enseignement artistique	10	0	0	0	10	0

FILIERE SOCIALE						
-	-					
Conseiller Socio-éducatif	0	0	0	0	0	0
Assistant socio-éducatif	0	3	0	0	0	3
Moniteur-éducateur	0	1	0	0	0	1

Educateur jeunes enfants	0	10	0	0	0	10
ASEM principal de 1^{ère} classe	0	2	0	2	0	4
ASEM principal de 2^{ème} classe	0	6	0	-2	0	4
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	0	3	0	0	0	3
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	0	5	0	0	0	5
Agent social	0	9	0	0	0	9

<u>FILIERE MEDICO-SOCIALE</u>	-					
-	-					
Puéricultrice cadre supérieur de santé	0	1	0	0	0	1
Puéricultrice cadre de santé	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice de classe supérieure	0	1	0	0	0	1
Puéricultrice de classe normale	0	2	0	0	0	2
Cadre de santé	3	0	0	0	3	0
Médecin	0	0	0	0	0	0
Infirmière en soins généraux de cl normale	0	2	0	0	0	2
Infirmière en soins généraux de cl supérieure	0	1	0	0	0	1
Psychologue hors classe	1	0	0	0	1	0
Psychologue de classe normale	3	0	0	0	3	0
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} cl	0	7	0	0	0	7
Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} cl	1	19	0	-1	1	18

<u>FILIERE ANIMATION</u>	-					
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	0	2	0	-1	0	1
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1	2	0	-1	1	1
Animateur	2	9	0	-1	2	8
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1	9	0	0	1	9
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	0	5	0	1	0	6
Adjoint d'animation	52	50	0	0	52	50

<u>FILIERE SPORTIVE</u>	-					
Conseiller APS	0	0	0	0	0	0
Educateur APS principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	0	1	1
Educateur APS principal de 2 ^{ème} classe	0	2	0	0	0	2
Educateur APS	4	1	0	-1	4	0

<u>FILIERE POLICE MUNICIPALE</u>	-					
Chef de service de police municipale	0	1	0	0	0	1
Brigadier-chef principal	0	4	0	0	0	4
Brigadier	0	0	0	0	0	0
Gardien brigadier	0	11	0	0	0	11

<u>EMPLOIS NON CLASSES</u>	-					
Directeur du théâtre	0	1	0	0	0	1
Médecin de soin et chirurgiens-dentistes	12	1	0	0	12	1

110 516
626

110 517
627

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2021 et budgets suivants au chapitre 012.

ARTICLE 3 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier municipal des Lilas et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,


Lionel BÉNAROUS



Délibération votée par : Voix pour : 35 Voix contre : Abstentions : NPPV :
--

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
 - et de son affichage le 05 FEV. 2021
- (pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture 093-219300456-20210203-D13-21-DE Date de télétransmission : 04/02/2021 Date de réception préfecture : 04/02/2021
